

GOFFART

FORMATIONS

LA SÉCURITÉ N'ATTEND PAS

Catalogue
des FORMATIONS



SECOURISME



SÉCURITÉ INCENDIE



HABILITATION ÉLECTRIQUE



HABILITATION VÉHICULE ÉLECTRIQUE



ERGONOMIE & SANTÉ AU TRAVAIL



HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT



FORMATION ECHAFAUDAGE



FORMATION AIPR



ÉLUS, COLLECTIVITÉS & ERP



AUTORISATION DE CONDUITE



ESPACE CONFINÉ



FORMATIONS SPÉCIFIQUES

2024



MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

PUBLIC VISÉ

○ Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage

LIEU DE FORMATION

○ Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

○ Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

○ Partie théorique :
Questionnaire à choix multiples
○ Partie Pratique :
Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

○ Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

○ Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ;
○ Le délai d'inscription est de 10 jours ;
○ Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

○ Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

Prérequis - Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, etc.)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du Travail
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes en hauteur.

Compétences développées / objectifs

- Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant, dans la limite des montages avec console ; en porte-à-faux ; avec poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès ; en potence, avec poulie à cliquets et corde de levage.
- Se situer et être acteur de la prévention des risques
 - Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
 - Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
 - Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Programme de la formation

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Méthodologie utilisée

- Exposés
- Apports théoriques
- Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



CERTIFICATIONS



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION



GOFFART FORMATIONS

06 84 95 92 54

goffart-formationen@orange.fr

35, Avenue Kennedy - 76120 Grand Quevilly